

## Habitats concernés

- Frénaie alluviale
- Mégaphorbiaie



Grand rhinolophe



Murin de Batsstein



Barbastelle

## Enjeux

Préserver les boisements et plantations arborées des berges  
Assurer leur gestion d'une manière respectueuse des arbres,  
de leur diversité écologique et des berges (système racinaire)

## Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes

## je m'engage à :

- Maintenir les boisements rivulaires ou les alignements d'arbres existants et préserver/encourager la présence de plusieurs strates** en leur sein en laissant par exemple évoluer la végétation basse sans l'entretenir.

? Plus le milieu est diversifié, plus il accueillera d'espèces différentes et plus l'écosystème sera riche.

- Contrôle sur place du maintien des formations rivulaires et de la présence de plusieurs strates de végétation.



Grand Murin

- Proscrire le dessouchage des berges** et ne **pas réaliser l'exploitation forestière par coupes rases** sur un linéaire supérieur à 30m.

? Les souches constituent des habitats pour des espèces animales et maintiennent les berges en place. Les coupes rases, quand à elles, dégradent considérablement les corridors biologiques, limiter leur longueur diminuera ainsi l'impact résiduel.

- Contrôle sur place de l'absence de dessouchage sur les berges ou de coupes rases sur un linéaire supérieur à 30m.

Loutre d'Europe



- Poursuivre l'entretien des têtards existants** dont les systèmes racinaires étendus participent au maintien des berges et à la création d'habitats pour la faune.

? Ces arbres constituent en outre des habitats pour un grand nombre d'espèces forestières dont certaines sont menacées (Rosalie des Alpes, chauves-souris, Vison d'Europe, poissons (racines immergées)...).

- Contrôle sur place de l'entretien de têtards à la périodicité requise.

- Maintenir des arbres sénescents ou morts et des arbres à cavités ou à fente**, dans la mesure où ils ne présentent pas de risque pour la sécurité piétonne (chemin) ou fluviale (écoulement, pontons) et en l'absence de risque sanitaire avéré

? La disparition du bois mort menace de survie 30% des espèces forestières. Aidez les à retrouver des habitats et de la nourriture.

- Contrôle de la présence d'arbres morts et/ou vieux et sénescents



Murin à oreilles échanquées

- Ne pas intervenir entre le 1<sup>er</sup> avril et fin juillet**

? La faune et la flore se reproduisent d'avril à fin juillet. En particulier le Vison, la Rosalie des Alpes, les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui seraient détruits ou abandonneraient leur progéniture, s'ils étaient dérangés.

- Contrôle sur place de l'absence d'intervention lourde à cette époque



**6. Privilégier les techniques douces de génie écologiques** (fascinage, bouturage de saules, remplacement de souches etc.) **en cas de lutte contre l'érosion des berges.**

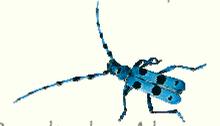
? Les techniques de génie écologiques sont moins impactantes pour le milieu.

☑ Contrôle sur place de l'absence de travaux lourds sauf en cas particuliers (sécurité des ouvrages) qui aurait recueilli l'accord de l'animateur Natura 2000.

**Espèces menacées prioritaires**



Vison d'Europe



Rosalie des Alpes

**Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:**

**1. Proscrire l'effet "arbres alignés sur un gazon tondu"**

La multiplicité des strates végétales permettent l'installation d'insectes et la création d'une chaîne alimentaire complète ; un peu de « naturel » est favorable à la biodiversité : papillons, oiseaux, plantes...

**2. Limiter strictement l'enlèvement éventuel de matériaux aux seuls points d'accès "pêche" et sécurité**

Laisser de la végétation là où il n'y a pas d'accès permet de favoriser la biodiversité.



Lucane cerf-volant

**3. Laisser des bosquets tous les 20 à 30m de berge se développer sans entretenir la végétation**

Ces « refuges » sont indispensables au Vison d'Europe qui y passe la journée, caché, roulé en boule sous les ronces ou les racines des arbres, avant de partir en chasse à la nuit.

**4. Encourager la création de nouveaux têtards** (frênes, saules, chênes...) en remplacement des anciens

Avec l'âge ils développent des excroissances, se creusent de cavités.. qui constituent des habitats pour grand nombre d'espèces dont certaines sont menacées (Rosalie des Alpes, chauves-souris...).

**5. Renforcer la végétation rivulaire dans les secteurs où elle est peu dense ou clairsemée**

plantation d'espèces indigènes permettant le maintien des berges (frênes, orme, aulne glutineux, chêne pédonculé, érable champêtre...)

Ces plantations permettent d'ombrager le cours d'eau (rafraîchit l'eau, empêche la prolifération des algues, ralentit la colonisation de la Jussie) et de maintenir les berges grâce au système racinaire.



Minioptère de Schreibers

**6. Éviter le débroussaillage systématique dans l'entretien de la végétation des rives :** privilégier un débroussaillage sélectif qui permet de favoriser les trois strates de végétation, **maintenir et favoriser les espèces efficaces pour la stabilité des berges** (frênes, saules, ormes).

Par son système racinaire, la végétation des berges contribue au maintien des berges.

**7. Contribuer à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (Jussie, Myriophylle...) en:**

- Favorisant le reboisement des berges au niveau des points noirs de colonisation par la Jussie (espèce peu tolérante à l'ombrage) avec des essences locales (Frêne, Saule, Orme glutineux, Erables champêtre, Chêne pédonculé, Orme...)
- N'essayant pas de lutter soi-même contre ces espèces pour éviter leur dissémination (tout morceau de plante, tout petit soit-il peut s'enraciner et créer un nouveau pied mère).
- Signaler toute nouvelle apparition à l'animateur Natura 2000

Des moyens doivent être mis en œuvre contre la dissémination des espèces invasives, qui se développent très rapidement, étouffant le milieu dans lequel elles se trouvent.

